

CR CM du 4/9/2017

Elus présents : Evelyne Agniel, Christian Manificier, Michel Risse, Paul Keller, Michel Durand-Gasselín, Maud Clavel

Elus représentés : Michel Pialet, maire, mandat à Mme Agniel, 1^{ère} adjointe, pour diriger la séance et voter en son nom ; Chantal Mebrek, procuration à Mme Clavel.

Secrétaire de séance : Michel Durand-Gasselín

Préambule

La convocation à la séance du conseil municipal a été faite selon la procédure recommandée par l'agence de gestion et de développement informatique (AGEDI) pour la dématérialisation des actes administratifs.

CR CM du 12/6/2017

Paragraphe Questions diverses, Adhésion au SISPEC : lire cabinet Naldeo au lieu de Aldeo.

Adopté à l'unanimité.

DM_294_2017_002

Réajustement des comptes relatifs au budget du point multiservices.

Adoptée à l'unanimité.

DM_222_2017_002

Réajustement des comptes relatifs à l'installation de la borne à incendie, l'article Réseaux d'adduction d'eau ne concernant que l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité.

DM_265_2017_01

Crédits supplémentaires pour régler un montant des factures d'analyse et contre-analyse de l'eau plus élevé que prévu, et anticiper sur les analyses à venir.

Adoptée à l'unanimité.

DEL_2017_025

Ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 20 000 € sur 6 mois, pour permettre en particulier de régler des factures relatives au point multiservices, dans l'attente de percevoir les subventions attendues.

Adoptée à l'unanimité.

DEL_2017_026

Modification des statuts de la communauté de communes Pays des Vans en Cévennes, pour lui conférer les compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et en matière de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Adoptée par 6 voix pour, 2 abstentions, 0 contre.

DEL_2017_027

Lancement d'une étude pour le traitement de l'eau de Mourèdes, atteinte d'une forte turbidité en période de pluie. Le devis pour cette étude se monte à 13 200 € HT.

Adoptée à l'unanimité.

DEL_2017_028

La liste des compétences déléguées au maire par le conseil municipal (DEL_2014_013) omettait de préciser le montant maximal de la ligne de trésorerie autorisée. Ce montant est fixé à 30 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

DEL_2017_029

Il est nécessaire d'établir un tableau fixant les durées d'amortissement des biens renouvelables pour le service public de l'eau.

Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Logement école

Divers travaux de réfection seraient à entreprendre.

A cet effet, une étude va être demandée au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Ardèche.

Ensemble du bâtiment école

Il est envisagé dans un premier temps de réaliser l'isolation de tous les plafonds du bâtiment, et de remplacer les menuiseries de la salle des fêtes.

Pour l'isolation, on peut s'attendre à une aide financière de la communauté de communes.

Information SISPEC

Le syndicat intercommunal du service public de l'eau en Cévennes (SISPEC) a adopté le principe de l'adhésion de la commune à partir du 1^{er} janvier 2018.

Vente du véhicule

Il s'agit du véhicule qui était affecté à l'agent technique en charge de l'eau et de l'assainissement.

Bulletin d'information municipale

Le prochain bulletin est prévu pour décembre.

Foire

Elle se tiendra dimanche 22 octobre.

Transfert compétence éclairage

Le transfert de cette compétence au syndicat des énergies (SDE) de l'Ardèche est à l'étude.

Transport scolaire

Il est assuré entre le village et les Vans par un minibus affrété par le département. Son horaire est calqué sur celui du collège (départ du village à 7 h 19).

Pistes DFCI

Des actes administratifs relatifs aux servitudes de passage seront présentés à la signature des propriétaires concernés.

Adressage

L'adressage précis des habitations est nécessaire pour l'installation de la fibre optique. La commune devra s'y atteler dans les prochains mois, avec le concours du syndicat mixte Ardèche - Drôme numérique (ADN).
